

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Avis concernant la vacance des fonctions de président de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay

NOR : ESRS2205251V

Les fonctions de président de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay seront prochainement vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, peuvent être candidats à ces fonctions les personnalités ayant une compétence scientifique dans les domaines d'activité de l'école. Une expérience dans la conduite de grands projets structurants et dans le management d'établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche sera appréciée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 122-2 du code général de la fonction publique, la nomination dans les fonctions de président est soumise à la transmission préalable d'une déclaration d'intérêts.

Les lettres de candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae* détaillé, d'une notice des titres et travaux, d'un projet pour l'établissement ainsi que de la déclaration d'intérêts susmentionnée, seront envoyées exclusivement par voie électronique, dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la publication de la présente déclaration de vacance au *Journal officiel* de la République française, aux adresses électroniques suivantes :

pascal.gosselin@enseignementsup.gouv.fr et didier.taravella@enseignementsup.gouv.fr

Une commission, constituée conformément à l'article 5 du décret du 5 janvier 2011 précité, se réunira pour donner au ministre chargé de l'enseignement supérieur un avis motivé sur les candidatures qu'elle aura préalablement retenues. Le président de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay sera nommé par décret publié au *Journal officiel* de la République française.